

Cfdt: LEJOURNAL INTERCO

Trimestriel d'information des adhérents Interco-CFDT: n°232 • septembre-octobre-novembre 2017 • 1 €

Actu

Réforme des rythmes scolaires: rythme et forme des colères!

Intérieur

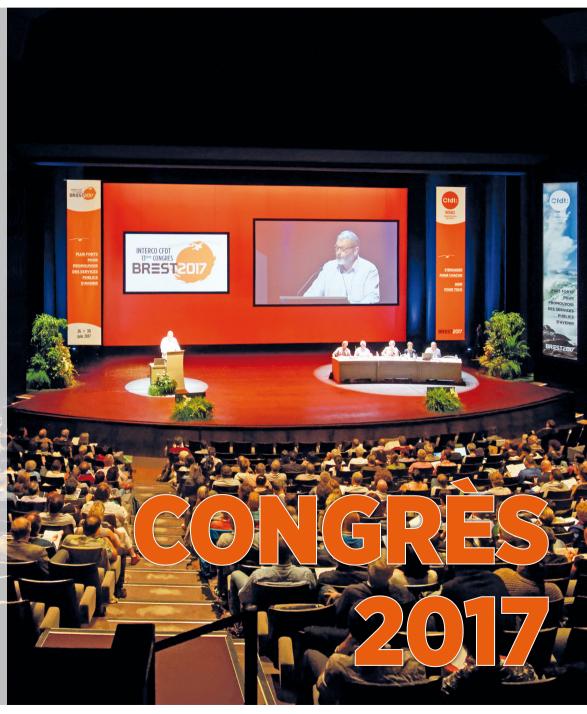
Feuille de route du ministère de l'Intérieur : derrière la vitrine...

Congrès de Brest

- Journal de bord de la corvette Interco
- Nos bonnes résolutions
- Les nouvelles têtes du secrétariat national
- Organigramme de la fédération Interco
- Trombinoscope des élus du conseil fédéral
- Le premier congrès d'une jeune militante
- Dans les coulisses du congrès

Fiche juridique

Le temps de travail dans la fonction publique







NOUS SOMMES POUR CEUX QUI RENDENT LA SOCIÉTÉ PLUS HUMAINE ET CEUX QUI EN ONT FAIT LEUR VOCATION.

PLUS DE 3 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE.

GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) Connectez-vous sur www.gmf.fr ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr TBWA\PA



Cher.e adhérent.e,

ette année la rentrée sociale a devancé la rentrée scolaire, puisque c'est le 31 août que le gouvernement communiquait aux organisations syndicales les ordonnances visant à modifier le Code du travail, avec les résultats que l'on sait : quelques avancées qui ne compensent pas d'importants reculs, notamment dans les entreprises de moins de 50 salariés. Et surtout, nous n'arrivons pas à convaincre de notre conception du dialogue social, selon laquelle nous concourons tous, employeurs et employés, au progrès de l'entreprise ou de l'administration, et qu'un dialogue social de qualité y contribue pleinement.

Il ne suffit donc pas d'être première organisation syndicale (dans le secteur privé) pour gagner! Cela ne peut que renforcer notre conviction qu'il nous faut non seulement davantage d'électeurs, mais aussi davantage d'adhérent.e.s, et donc continuer à agir pour être plus nombreux à la CFDT et ainsi peser davantage dans les évolutions sociales et sociétales que nous voulons.

Du côté du secteur public, les nouvelles ne sont malheureusement pas meilleures. Après le décret réformant les rythmes scolaires en début d'été, d'autres projets s'enchaînent, sans qu'ils apparaissent toujours très réfléchis, et qui mettent à mal des politiques publiques. Ainsi la réduction drastique des contrats aidés va rendre plus difficile encore la réinsertion professionnelle de dizaines de milliers de chômeurs euses. La réduction des APL, compensée par une baisse des loyers chez les bailleurs sociaux, pourrait entraîner non seulement une raréfaction de la construction de nouveaux logements sociaux, mais aussi un moindre entretien de ceux existants...

Enfin, les fonctionnaires et agents publics ne sont toujours considéré.e.s que comme la variable d'ajustement des budgets publics, et sont donc sommé.e.s de se serrer la ceinture : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement d'un jour de carence, compensation de l'augmentation de la CSG sans y gagner d'un centime.

Pas la peine d'ajouter à cette liste d'autres mesures heureusement plus incertaines, au risque de catastrophisme ou de prophéties auto réalisatrices.

Celles-ci suffisent à donner la désagréable impression que l'agent public est toujours vu comme un tire-au-flanc qui ne mérite pas le gain de pouvoir d'achat promis aux salariés du secteur privé. Audelà de la réelle difficulté à boucler les fins de mois de beaucoup de nos collègues, ce manque de considération est insultant pour l'immense majorité des agents qui fait difficilement son travail dans des conditions dégradées.

Peut-être as-tu pensé comme d'autres que la réaction de la CFDT aux ordonnances travail était sous-dimensionnée et que celle-ci avait perdu sa capacité protestataire. Il n'en est rien! Simplement quand la CFDT appelle, elle veut mobiliser bien au-delà du cercle des militant.e.s et même des adhérent.e.s, pour que l'action soit suffisamment forte afin d'infléchir les projets politiques. La journée d'action intersyndicale du 10 octobre doit permettre de faire entendre la voix des agents publics et de mieux reconnaître leur travail.

Dans les mois qui viennent, si le gouvernement s'obstine à engager les réformes sans vouloir nous entendre, les salarié.e.s n'auront d'autre choix que de se mobiliser massivement. En quel cas, j'espère bien pouvoir compter sur toi pour agir à nos côtés et relayer les appels de la CFDT!

Claire Le Calonnec 1er octobre 2017



Claire Le Calonnec, Secrétaire générale

Feuilletez directement le Journal sur votre tablette en flashant le QR Code!



<u>http://opn.to/a/RXcME</u>







Actu

 Réforme des rythmes scolaires : rythme et forme des colères !



Intérieur

 Feuille de route du ministère de l'Intérieur : derrière la vitrine...



Congrès de Brest

- Journal de bord de la corvette Interco
- Nos bonnes résolutions
- Les nouvelles têtes du secrétariat national
- Organigramme de la fédération Interco
- Trombinoscope des élus du conseil fédéral
- Le premier congrès d'une jeune militante
- Dans les coulisses du congrès



Fiche juridique

Le temps de travail dans la fonction publique

Le Journal Interco-CFDT

septembre-octobre-novembre 2017

Trimestriel de la fédération Interco CFDT, 47/49 avenue Simon Bolivar, 75 950 Paris cedex 19 Tél.: 01 56 41 52 52

https://interco.cfdt.fr

Prix du numéro : 1 €

Prix de l'abonnement : 6,80 €

Tirage: 69 300 ex.

Directeur de la publication:

Claire Le Calonnec Responsable de la rédaction :

François Thos

Maquette et impression : INCKÔO, Paris 17^{ème}

CPPAP 091 3 S 05663 ISSN 1167-587X

Inckóo réalise ses prestations dans une éthique de respect du droit du travail et de l'environnement. Magazine fabriqué selon les normes environnementales de développement durable.





Réforme des rythmes scolaires : rythme et forme des colères !

Sur la réforme des rythmes scolaires nous dénoncions le cavalier seul du ministre de l'Éducation nationale de la précédente majorité pour sa mise en place. Le nouveau gouvernement fait pire encore pour revenir dessus.

i notre nouveau gouvernement a une qualité, c'est bien en effet celle de savoir donner du rythme et de la forme à nos colères! Non content de pilonner les fonctionnaires, source de tant de vilaines dépenses que le marché pourrait resserrer au bénéfice des contribuables de l'ISF (mais pas des citoyens modestes dont la première richesse est le Service Public), il torpille les politiques publiques à coup de décisions inconséquentes.

Nous ne parlons pas ici de l'APL, du logement social, de la fiscalité, du financement de la défense nationale (pardon, des armées), du droit de licencier, de l'indemnisation du préjudice subi pour licenciement abusif,... mais des rythmes scolaires!

Voilà que par décret du 27 juin... soit à 7 jours ouvrés de la fin de l'année scolaire, le ministre remet en cause une organisation de la semaine scolaire qui commençait juste à entrer

dans les us et coutumes de « la communauté éducative » dans son acception large.

L'intérêt de l'enfant était enfin pour partie au cœur de l'organisation scolaire. Sous réserve d'une évaluation qui n'aura même pas été entamée, les chronobiologistes n'avaient plus qu'à œuvrer pour poursuivre leur travail en vue d'une même adaptation du calendrier scolaire annuel. Mais foin de tout cela car le gouvernement a (déjà) bien des choses à se faire pardonner auprès des maires, sans compter le petit clin d'œil au lobby du tourisme







Animation dans un gymnase scolaire. Le retour à la semaine de 4 jours s'est fait sans même que les personnels ou les CT soient consultés

Rythmes éducatifs ou rythmes scolaires?

Dans les faits il s'avère que le facteur déterminant soit bien le rythme scolaire, en effet il conditionne le cadre de l'organisation du temps périscolaire... qui est bien du temps éducatif, mais qui n'est pas, paradoxalement, du ressort du ministère de l'Éducation nationale et repose donc sur les communes, leurs agent.e.s et aussi le secteur associatif. Ces derniers sont ainsi tributaires des décisions régaliennes du ministre de l'Éducation nationale, sans parler de celles du ministre de l'Action et des Comptes publics ni de la ministre du Travail!

Pourtant, nos chers petits écoliers, eux, ne se découpent pas en rondelles et sont en droit d'obtenir du monde des adultes de la cohérence dans la prise en compte de leur droit inaliénable à l'éducation.

En permettant de bouleverser une nouvelle fois les rythmes éducatifs pour des raisons financières et/ou démagogiques, le gouvernement passe par pertes et profits, et sans aucune évaluation préalable, tout le travail réalisé sur le terrain par nos collègues dans le cadre des temps périscolaires éducatifs.

Il serait bien que le ministère de l'Éducation nationale n'inverse pas les priorités en privilégiant le scolaire (les moyens) sur l'éducatif (la finalité). Dans son décret le ministre ne parle que de « l'organisation de la semaine scolaire » et jamais de la question du temps éducatif, pour lui il n'est donc question que de rythmes scolaires mais pour tous les acteurs de terrain attentifs aux intérêts des enfants il est bien question de rythmes éducatifs!

et à tous ceux qui rêvent de passer de longs week-ends dans leur maison secondaire... voilà donc une décision qui ne coûte rien et peut rapporter gros!

43,39% des communes ont choisi le retour aux quatre jours

Mais il s'agit en la matière d'un « quatrième changement en 10 ans », nous dit le SGEN-CFDT qui lors du Conseil National de l'Éducation a refusé cette fois-ci de se prononcer : « il faut une approche globale des temps de l'enfant au niveau de la journée, de la semaine et de l'année. Il faut aussi considérer la journée des enseignants, prendre en compte tous les temps (6 heures de classe,

réunions, corrections, préparations, rencontres des partenaires). Du coup, l'allongement des journées des enseignants ne va-t-il pas nuire à leur qualité de vie au travail ? » ¹

Par ailleurs « l'analyse des dernières bases de données fournies par le ministère de l'Éducation nationale montre que le nombre de communes qui ont choisi de revenir à une organisation du temps scolaire de quatre jours est finalement nettement plus important que ce qui se dessinait avant l'été : alors qu'en juillet, le ministère donnait un chiffre de 36.8% de communes. il apparaît que ce sont en fait 43,39% de celles-ci qui ont choisi le retour aux quatre jours. Ces chiffres, calculés par Maire info, ont été confirmés en cette rentrée par les services du ministère » 2.

Alors « les acquis de la chronobiologie seraient-ils devenus caducs ? Les connaissances produites sur l'importance du temps scolaire et le nombre de jours d'école, obsolètes ? Certainement pas. Mais les acteurs qui s'investissent dans le débat ont en tête de toutes autres considérations. À savoir, les intérêts immédiats des institutions ou des groupes qu'ils représentent, ou auxquels ils appartiennent : le ministre, plongé dans son temps politique, (...) les parents d'élèves, privilégiant leurs propres soucis (...), les enseignants, et leurs syndicats, qui succombent (comme toujours ?) à la tentation de penser d'abord à leurs conditions de travail (...), les maires, enfin, qui ont d'abord une vision comptable du problème. Dans une période de restriction





budgétaire, marquée par la baisse des dotations de l'État, ils privilégient en quelque sorte « naturellement » la recherche du moindre coût » ³.

« Ce qui est proposé, et la réaction de certains maires le montre, revient à renoncer à impulser toute politique éducative territoriale », déplore le SGEN-CFDT dans un communiqué qui accuse le gouvernement de « précipitation ». « C'est tout l'investissement des équipes et la concertation menée qui sont percutés, les compromis construits localement qui sont fragilisés », constate encore la CFDT.

« Nous étions dans des réformes qui permettaient au système éducatif de lutter contre les inégalités et de contribuer à élever le niveau de compétences de l'ensemble de la population, regrette Yvan Ricordeau, secrétaire national de la CFDT chargé de la formation initiale. Les mesures prises cette rentrée affaiblissent ce qui commençait à se mettre en place. Elles ne sont pas à la hauteur des enjeux et ne semblent pas centrées sur l'intérêt de l'élève » 4.

Ni le CSFPT ni les comités techniques n'ont été consultés

Si du point de vue éducatif la cause semble donc entendue alors qu'aucune évaluation n'a été menée, du point de vue des agent.e.s territoriaux ce jeu de

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Vœu unanimement approuvé lors de la séance plenière du 5 juillet 2017

À la suite de la publication du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale déplore et condamne la démarche par laquelle le gouvernement a abordé la révision des rythmes scolaires, sans qu'auparavant le Conseil supérieur n'ait été consulté, malgré le rôle et les attributions qui sont les siens et alors même qu'il a publié en juillet 2014 un rapport sur ce sujet.

Il rappelle les conséquences d'une éventuelle application de ce décret dans les communes qui l'auront choisi sur les agents, leur temps de travail et, in fine, sur le dialogue social dans les collectivités.

Il réitère la nécessité d'une évaluation de l'expérimentation menée ces dernières années, ainsi qu'elle a été prévue par les textes régissant ces nouveaux rythmes scolaires en 2013-2014.

Enfin, conformément à sa mission, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale exige qu'à l'avenir tout projet concernant directement ou indirectement les agents de la fonction publique territoriale soit auparavant soumis à son avis.

chamboule-tout a des conséquences délétères.

Tout d'abord il est scandaleux de constater que le gouvernement n'a même pas pris le temps ni le soin de solliciter l'avis du CSFPT⁵ comme il était censé le faire. Voilà bien une drôle de façon de faire vivre la démocratie sociale dont on vante par ailleurs la nécessité! Lors de sa réunion du 5 juillet le CSFPT a voté à l'unanimité, un texte cinglant (lire ci-dessus).

Soucieuse de la situation de ses adhérents et mandants, la fédération Interco a enquêté auprès de ses syndicats pour mieux connaître et mieux défendre les agents qui sont et font la richesse du service public. Bien évidemment les retours font état de la triste réalité : agents, particulièrement les ATSEM, dont on réduit le temps de travail unilatéralement, dont on «réorganise» l'emploidu temps; contractuels « remerciés » quasiment du jour au lendemain ; désorganisation de tout ce qui

Quelques témoignages... ou comment des décisions jupitériennes et sans évaluation de ce qui existe peuvent désorganiser et précariser les territoires... les équipes et les agent.e.s

- « Actuellement le dialogue avec la ville est en suspens (...) car la collectivité ne peut pas se projeter ».
- « Renforcement du travail précaire, notamment dans nos petites collectivités ».
- « La justification est avant tout comptable et les sujets du bien-être des enfants et de la pertinence éducative, ainsi que les conséquences sur les agents, ne préoccupent pas les élus (...) ».
- « Sont impactés les ATSEM mais aussi de nombreux agents techniques (garderie, cantine, ménage) (...) Pour la plupart ce sont des femmes. (...) ce sont de 2 à 5 h hebdomadaires en moins par agent ».
- « Les ATSEM ont eu ordre de venir signer leur planning le jeudi 31 août sans avoir été prévenues du changement en juin ».
- « Tout est fait dans l'urgence, (...). L'argument des maires est le coût financier... ».

a été patiemment construit au fil des dernières années! Tout cela bien souvent sans aucune concertation ni respect des règles relatives aux comités techniques.

Dans ce contexte le service juridique de la fédération nous propose un **rappel des règles**

- 1 https://www.sgen-cfdt.fr/actu/decretrythmes/
- ² <u>http://bit.ly/2w6uJAd</u>
- ³ <u>http://bit.ly/2yLZIJa</u>
- http://bit.ly/2woQUSu
- 5 Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.





Code des fonctions publiques

On ne le note pas parce qu'on pense qu'on ne va pas l'oublier et fatalement, on l'oublie. D'où ce rappel qui concerne l'accès au site du Codes des fonctions publiques (ANIFONP), réservé aux adhérents de la CFDT.

www.cfdt-code-fonctionspubliques.fr

On sélectionne « INTERCO » dans le menu déroulant pour s'identifier et le mot de passe est « CFDTIere ». Et on le note!

Rôle des agents de surveillance de la voie publique

Si les circulaires n'ont pas l'honneur du Journal Officiel, elles sont tout de même consultables en ligne. C'est le cas de celle-ci, mise en ligne le 15 mai 2017, qui rappelle le rôle que reconnaissent divers codes aux ASVP et quelles sont les possibilités pour le maire de les doter en moyens de service (tenues, véhicules, armement...). Il revient aux préfets de département de rappeler aux maires l'état du droit en vigueur qui définit précisément les missions de ces agents.

http://bit.ly/2sj7jZW

Carte rythmes scolaires

L'analyse des dernières bases de données fournies par le ministère de l'Éducation nationale montre que le nombre de communes qui ont choisi de revenir à une organisation du temps scolaire de quatre jours est finalement nettement plus important que ce qui se dessinait avant l'été. Mairie-Info a agrégé ces données pour dresser une carte interactive qui détaille, commune par commune, l'organisation de la semaine scolaire adoptée par chacune d'elles.

http://bit.ly/2w6uJAd

de consultation des comités techniques sur le temps de travail ⁶ (voir encadré ci-dessous).

Au-delà de tous ces éléments négatifs, nous constatons et dénonçons les impacts inévitables sur la situation des femmes : qu'il s'agisse des agentes ou des mères d'élèves, la remise en cause de la semaine scolaire sur 4,5 jours va de nouveau peser sur le volume des temps partiels « choisis » par obligation et sur la fragilisation professionnelle et financière des personnes déjà parmi les plus en insécurité.

La fédération Interco constate également que les décisions prises en matière de politique des contrats aidés vont aggraver encore la problématique de ce secteur professionnel, sans parler de tous les autres effets négatifs en matière de vie sociale et d'insertion professionnelle... La FPT, les agents et la politique éducative ne doivent pas être des variables d'ajustement de politiques macro(n)économiques libérales dont la seule boussole est financière. Moins d'impôts, moins de déficit, moins de Service Public mais plus de dividendes : cherchez l'erreur!

> Olivier Frézel Secrétaire fédéral

⁶ Par Emilie du service juridique.

Règles de consultation des comités techniques sur le temps de travail

Sur la détermination des cycles de travail :

Le temps de travail est organisé sur la base de cycles de travail qui peuvent varier du cycle hebdomadaire au cycle annuel. Les horaires de travail sont définis à l'intérieur de ces cycles.

Après consultation du comité technique, l'organe délibérant détermine les conditions de mise en place des cycles de travail (article 4 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale modifié) : critères de recours aux différents cycles en fonction des services, durée des cycles, bornes quotidiennes et hebdomadaires, modalités de repos et de pause.

Sur la modification du temps de travail des agents exerçant des fonctions à temps non complet :

Les collectivités et établissements publics territoriaux ont la faculté, pour répondre à un besoin correspondant à une durée hebdomadaire inférieure à la durée légale du travail dans la fonction publique applicable au cadre d'emplois, de créer un emploi permanent à temps non complet. Les emplois permanents à temps non complet sont créés par une délibération, qui fixe la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet, exprimée en heures (par exemple, X 35èmes). Le comité technique est informé annuellement de ces créations d'emplois (article 3 du décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet modifié ; article 11 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 précité). Par ailleurs, le rapport sur l'état de la collectivité que l'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans à ce comité contient des informations sur les emplois à temps non complet (arrêté ministériel du 28 septembre 2015).

La durée de service hebdomadaire afférant à un emploi à temps non complet peut être modifiée. Seul l'organe délibérant est compétent en la matière, puisque c'est lui qui fixe la durée de service lors de la création de l'emploi. La modification doit être fondée sur l'intérêt du service (CE, 21 janvier 1976, n°92517). Cette modification est assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal (articles 18 et 30 du décret n°91-298 du 20 mars 1991 précité), sauf lorsqu'elle n'excède pas 10% du nombre d'heures de service afférant à l'emploi en question et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL (article 97, I de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée). Dès lors qu'il y a suppression d'emploi, la consultation préalable du comité technique est requise (article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée).



Feuille de route du ministère de l'Intérieur : derrière la vitrine...

Véritable innovation, ce document officiel passe en revue l'ensemble des missions ministérielles pour les cinq années à venir. L'équipe fédérale est allée au-delà de l'affichage et vous décrypte une réalité plus complexe et moins rutilante.

e ministère de l'Intérieur a connu quatre ministres en deux ans, un empilement des réformes sans précédent, la suppression de postes en continu (1 200 ETP sur 2017 et 2018 dans les préfectures), le transfert de missions de l'État aux collectivités territoriales ou au secteur privé. le déploiement des nouvelles applications informatiques, la mise en œuvre de la e-administration, la modification des organigrammes, le recrutement de vacataires et contractuels en lieu et place d'agents titulaires, la création des grandes régions, la modification des limites d'arrondissement des sous-préfectures. la création des maisons de l'État ou de l'administration.

Dans ce contexte, il était plus que temps que Gérard Collomb s'adresse enfin aux plus des 300 000 agents placés sous son autorité – policiers, gendarmes, agents du ministère ou des préfectures et des juridictions administratives – et leur fixe un cap clair sur l'exercice de leur mission.

C'est chose faite avec ce qu'il est convenu d'appeler « la feuille de route du ministère de l'Intérieur ».

Ce document intitulé *« protéger, garantir et servir »* (excusez du peu!) est un véritable catalogue à la Prévert qui décline les axes communs à tous les agents du ministère : priorités stratégiques, méthode de travail retenue pour concrétiser les actions, la déconcentration, la lutte contre le terrorisme et

Consulter la feuille de route du ministère de l'Intérieur :

http://bit.ly/2hHwf9R



ntérieur

Amiante

Publication au JO du 21 juin du décret nº 2017-1102 du 19 iuin 2017 relatif aux modalités de financement mutualisé de l'allocation spécifique de cessation anticipée d'activité et aux modalités d'attribution de l'allocation différentielle aux agents publics reconnus atteints d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante. Ce décret est pris pour l'application de l'article 146 de la loi de finances pour 2016, tel que modifié par l'article 130 de la loi de finances pour 2017. Il fixe les modalités de financement mutualisé des dépenses d'allocation spécifique versée aux agents publics territoriaux et hospitaliers malades de l'amiante : concernant les employeurs territoriaux, cette prise en charge est effectuée par le fonds national de compensation prévu pour les collectivités ayant au moins un agent titulaire à temps complet et par le fonds national de compensation prévu pour les collectivités n'employant que des agents stagiaires ou titulaires à temps non complet. S'agissant des employeurs hospitaliers, la prise en charge revient au fonds pour l'emploi hospitalier. Par ailleurs, le décret détermine les modalités d'attribution de l'allocation différentielle aux agents publics malades de l'amiante des trois versants de la fonction publique en cas de perception d'une ou plusieurs pensions de réversion dont le montant total est inférieur à l'allocation spécifique.

http://bit.ly/2tVCRly

la prévention de la radicalisation, l'insécurité du quotidien, la planification, la politique migratoire, la laïcité, la prise en compte des évolutions sociales et technologiques, la définition du service public, la réforme de l'administration territoriale de l'État et les relations entre l'État et les collectivités territoriales. Face à l'ambition affichée, un passage à notre banc d'essai s'imposait.

Dispositifs communs à tous les agents du ministère

« Une méthode de travail ouverte et participative »

Les moyens: « associer les experts métiers, les organisations syndicales et les agents ainsi que des universitaires et des animateurs de think-tanks ».

On demande à voir quand même... le dialogue social élémentaire est souvent malmené et ce serait bien déjà de faire fonctionner l'existant... à trop vouloir ouvrir toutes les portes en même temps on provoque des courants d'air et on s'enrhume!

« S'appuyer sur les ressources et compétences du ministère » ben oui... il y a des agents au ministère et ils ont des compétences : c'est un bon début!

Les moyens: « mise en place d'un plan de Gestion Prévisionnelle des Effectifs et des Compétences (GPEC) assorti d'un plan de relève ».

Le ministre découvre donc que certains agents vont partir à la retraite, que de nouveaux entrants vont intégrer ses services, que les agents vieillissent, que les technologies évoluent et qu'il vaut mieux anticiper que d'attendre le dernier moment pour prendre en compte ces réalités : on a envie de dire au ministre « enfin. on va faire de la GPEC ! » comme le réclame la CFDT depuis des années dans l'intérêt des agents, des usagers comme de nos employeurs... nous serons donc très vigilants à ce que cette « priorité » se traduise concrètement par des actes de gestion RH conformes à cette ambition.

Déconcentration : « les préfets de région vont continuer de gérer l'immobilier et le budget de fonctionnement qui leur est alloué par la Centrale ; les responsables police/gendarmerie en local feront de même ».

Les moyens : aucun élément nouveau si ce n'est la poursuite des dispositifs de dotations globalisées et déconcentrées.

C'est devenu une habitude pour nos ministres de fixer des objectifs chiffrés à atteindre à tout le monde sans préciser à personne l'enveloppe budgétaire qui y sera allouée... et c'est bien sur ce sujet que la CFDT entend avoir des réponses précises : pour atteindre les objectifs il faut qu'ils soient atteignables et donc nécessairement prendre en compte les effectifs et les moyens matériels existants... c'est une lapalissade mais à écouter nos hiérarchies, il n'est pas inutile de le leur rappeler !!! Une incidence : l'évaluation des politiques publiques et de la performance en interne... pourquoi pas... mais la réduire à l'exercice de statistiques tout azimut, chronophage en temps de travail et générateur de stress inutile, aux seules fins de supprimer des postes budgétaires pose quand même problème... Les indices de performance, comme leur nom l'indique, ne sont que des indices et ne sauraient à eux seuls tenir lieu d'une gestion respectueuse et efficace des effectifs et des missions.

Police nationale et gendarmerie

Une mesure phare très attendue: la mise en place de la police de la sécurité quotidienne (PSQ)... autrement dit le retour de la police de proximité.

Objectif: renouer les liens entre les services de police et la population, rendre la population partie prenante de sa tranquillité et sa sécurité.

La CFDT, pragmatique et solidaire, n'a cessé et ne cesse de le dire : c'est en étant au plus proche des citoyens sur leur lieux de vie – dans les quartiers difficiles comme ailleurs – que les forces de sécurité peuvent traiter les phénomènes de délinquance et d'incivilité. La prise en compte des difficultés le plus en amont possible peut permettre d'éviter une gradation délictuelle de ces derniers.

Si la mise en place de la PSQ répond à ses attentes, la CFDT veillera à ce que les erreurs du passé ne soient pas reproduites : déploiement trop rapide et uniforme, présence exclusivement diurne des effectifs dédiés à la police de proximité, gestion à court terme des situations de crise etc.



Il faudra également que le ministère de l'Intérieur mette fin de facon effective à la pression statistique et qu'il s'arme de patience (ce qui serait une nouveauté en politique!) avant que les effets de la PSQ ne se fassent réellement ressentir. En effet il faudra bien plus d'un quinquennat pour que les effectifs de police réinvestissent certains quartiers sans compromettre leur intégrité physique, que le lien avec l'ensemble des acteurs de la prévention et de la sécurité se conforte et que la population puisse se sentir suffisamment en confiance pour être partie prenante de sa tranquillité quotidienne et coopère avec la police (don d'informations. signalement de problèmes... etc.). C'est un travail de longue haleine tant certains réseaux criminels organisent une véritable omerta dans des quartiers qu'ils contrôlent territorialement.

Simplification procédurale et transfert de missions

Objectif: permettre aux forces de police de dégager du temps pour occuper davantage le terrain.

Moyens: forfaitisation de certains délits (ex: amende pour consommation de cannabis), extractions judiciaires et transports à l'hôpital pour examens médicaux, surveillance des plages, procurations électorales, mise en œuvre de certaines polices administratives spéciales et protection des personnalités.

Si la CFDT est satisfaite que le ministre ait compris que l'un des préalables à l'instauration d'une sécurité pour tous au quotidien passe notamment par la suppression de tâches chronophages et peu en rapport avec le cœur de métier des forces de sécurité, elle sera vigilante à ce que l'exercice ne se réduise pas à refiler « la patate chaude » à d'autres services du ministère ou à d'autres ministères sans prévoir les effectifs suffisants pour assumer ces nouvelles missions.

Actions concertées et mutualisées des missions des polices municipales, de la gendarmerie et de la police nationale.

Objectif: mettre fin aux doublons et fluidifier les réseaux d'information inter services.

La CFDT partage bien sûr l'ambition du ministre de mettre fin aux doublons coûteux, peu opérants et incompréhensibles par les citoyens; en revanche elle veillera à ce que mutualisation ne rime pas avec désorganisation et suppression!!!

Un point de désaccord important : l'externalisation des radars embarqués. La CFDT dénonce cette mesure qui ne semble avoir d'autre ambition que de vouloir augmenter les recettes de l'État. Les forces de police et de gendarmerie sont

Le ministère de l'Intérieur : un enjeu majeur pour la CFDT

Lors des élections de décembre 2018, la CFDT jouera une partie de sa survie pour sa représentativité au ministère de l'Intérieur.

Certes en 2014, la CFDT a consolidé son siège au comité technique ministériel, grâce aux bons scores obtenus en administration centrale, dans les préfectures, en juridictions administratives et chez les administratifs police et gendarmerie. Côté Police, l'arrivée du syndicat des cadres de la sécurité intérieure (SCSI) a contribué à cette consolidation. Mais notre implantation cédédiste chez les 150 000 policiers en tenue (gardiens de la paix) demeure trop timide.

Or, que ce soit en administration générale ou chez les officiers, les corps sont en déflation constante suite aux réformes successives et il est absolument indispensable que la CFDT perce chez les gardiens de la paix au risque, sinon, de disparaitre à terme du paysage syndical de l'Intérieur.

La création du syndicat Alternative police CFDT fin 2015 permet à notre fédération, avec le soutien confédéral, de mener depuis une stratégie de développement et de viser à l'obtention d'un second siège au CTM en 2018, qui ancrerait durablement la CFDT au sein de ce ministère. Le challenge est de taille puisqu'il nous faudra aller chercher entre 3 000 et 4 000 voix supplémentaires mais il est atteignable. À nous tous de jouer!



C'est officiel:

Pompiers

Au JO du 18 juin, publication de **l'arrêté du 15 juin 2017** modifiant l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours.

http://bit.ly/2sJ3nQ2

Médecins et pharmaciens sapeurs-pompiers

Le 1er juillet est paru le **décret n° 2017-1121 du 29 juin 2017** fixant les modalités d'organisation du concours sur titres et épreuve pour le recrutement des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels. L'organisation en une seule phase permet l'audition de l'ensemble des candidats remplissant les conditions statutaires. Le candidat est convié à échanger avec les membres du jury, lors de l'entretien, sur ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel particulier des services départementaux d'incendie et de secours.

http://bit.ly/2xuH55p

Médaille d'honneur des pompiers

Le 12 juillet a été publié le **décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017** relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers. Il prévoit le cadre juridique applicable à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires auparavant régi par plusieurs textes réglementaires distincts. Il crée par ailleurs un échelon supplémentaire pour chacune de ces médailles. La médaille d'ancienneté comprend ainsi quatre échelons, attribuables à chaque décennie de services, et la médaille pour services exceptionnels comprend trois échelons (argent, vermeil et or).

http://bit.ly/2xv8K6m

PPCR Justice

Plusieurs décrets #PPCR ont été publiés le vendredi 22 septembre concernant les corps du ministère de la Justice.

- Décret n° 2017-1367 du 20 septembre 2017 modifiant le décret n° 2005-532 du 24 mai 2005 portant statut particulier du corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Le corps est désormais structuré en trois grades. Un nouveau grade de directeur de classe exceptionnelle est créé, dont l'accès est fonctionnel et contingenté.
- http://bit.ly/2yhvPKj
- Décret n° 2017-1371 du 20 septembre 2017 modifiant le décret n° 2013-299 du 9 avril 2013 fixant les échelonnements indiciaires applicables aux emplois des directeurs fonctionnels et au corps des directeurs des services de la PJJ.
- http://bit.ly/2fmaSKg



ntérieur

les plus à même de savoir où se situent les zones les plus accidentogènes. En outre les usagers de la route ont la légitime sensation d'être pris pour des vaches à lait. Il est utile de rappeler que la lutte contre la vitesse - comme il en a été fait le bilan en Grande-Bretagne (Pays de Galles, Irlande du Nord et Écosse sont concernés) - semble montrer ses limites et ne fait plus baisser le nombre de victimes sur les routes. La création d'une véritable police de la route, chargée de traquer les infractions les plus dangereuses en véhicule banalisé (dépassement de ligne continue, feux tricolores non respectés, alcool et stupéfiants au volant, téléphone voire SMS au volant) ferait baisser significativement les chiffres de la mortalité routière. L'aménagement de certains tronçons notoirement dangereux serait également une mesure utile sur certaines routes qui sont de véritables cimetières asphaltés. Et puis les radars embarqués, il en faut certes, mais ça ne fait pas de pédagogie ni de prévention !!!

■ Favoriser une meilleure coordination des services nationaux et européens. Lutter contre le terrorisme et la radicalisation avec une meilleure coordination des services nationaux et européens

Tant mieux mais depuis le temps qu'on en parle, ce serait bien de le faire vraiment!

■ Le renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'Europe

Avec quels effectifs, placés sous quelle autorité, dans quel cadre? Des questions donc mais pas d'éléments précis à cette étape.

Forces de sécurité

 Développement du volontariat chez les pompiers

Nous espérons vivement que ce « développement » n'est pas la face cachée de suppressions des effectifs titulaires!

Préfectures et sous préfectures

Ce qui va continuer : dématérialisation et e-administration

Le Plan Préfecture Nouvelle Génération (on a le sens de la formule au ministère!) va continuer à se déployer : suppression des services d'accueil du public sauf les services gérant la réglementation des étrangers (asile, éloignement), création de Centres d'Expertise Régionale des Titres chargé d'instruire les demandes de cartes grises ou de permis de conduire (en fait des plateformes régionales... mais le ministère n'aime pas le mot plateforme... ce n'est pas assez chic!), obligation pour l'usager de faire ses demandes de titre par Internet,





ntérieur :

nouveaux process du contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales.

Ce qui est nouveau : la faculté laissée aux préfets de déroger au pouvoir réglementaire pour régler des cas individuels et complexes (avec expérimentation sur un an)

Objectif: tenir compte des circonstances locales.

On ne comprend pas très bien dans quelle matière les préfets vont pouvoir déroger à la règle et ce serait très bien déjà s'ils faisaient respecter les règles existantes notamment en matière de marchés publics!

La CFDT sera particulièrement attentive au fait que cette possibilité de dérogation n'affecte pas la gestion des personnels.

 Des représentants du préfet apporteurs de projets (sic !)
 à l'échelle des nouvelles communautés de communes

On avait cru comprendre que c'était le rôle des sous-préfets



et des sous-préfectures de faire de l'ingénierie territoriale et d'être porteurs de projet... À multiplier les porteurs de projets ils vont finir par se marcher sur les pieds!

Collectivités territoriales

« Élaboration du « pacte de confiance avec les collectivités » avec réforme de la taxe d'habitation et des normes

Pas sûr que la confiance soit au rendez-vous avec un objectif d'une baisse des dépenses de 13 milliards sur 5 ans... mais sait-on jamais!

 L'organisation de la fonction publique territoriale sera valorisée et approfondie

La CFDT se réjouit que les agents de la territoriale soient reconnus et valorisés mais veillera à ce qu'ils le soient réellement, tant sur le plan des parcours professionnels, des salaires et de la formation que de leurs conditions de travail.

Pour conclure, si certains éléments de cette feuille de route vont dans le bon sens, la CFDT restera mobilisée pour que notre ministre n'en reste pas aux déclarations d'intention et applique réellement les bonnes mesures afin d'accompagner au mieux les agents dans les changements qui vont intervenir : il y a du pain sur la planche pour les équipes du ministère de l'Intérieur!

Guillemette Favreau, Julien Morcrette et François Thos

C'est officiel

PPCR Justice (suite)

Décret n° 2017-1368 du 20 septembre 2017 modifiant le décret n° 2015-1275 du 13 octobre 2015 portant statut particulier des greffiers des services judiciaires. Outre la nouvelle structure de carrière des greffiers il procède au reclassement des agents dans la nouvelle structure de carrière, Il adapte les modalités d'avancement de grade, ainsi que les dispositions relatives au classement des fonctionnaires de catégorie C accédant au corps des greffiers des services judiciaires.

http://bit.ly/2ff6SYx

Décret n° 2017-1369 du 20 septembre 2017 modifiant le décret n° 2015-1276 du 13 octobre 2015 relatif au statut d'emplois de greffier fonctionnel des services judiciaires.

http://bit.ly/2ffo00k

Décret n° 2017-1372 du 20 septembre 2017 modifiant le décret n° 2015-1277 du 13 octobre 2015 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres du corps des directeurs de greffe des services judiciaires, aux emplois de directeur de greffe fonctionnel des services judiciaires, aux membres du corps des greffiers des services judiciaires et aux emplois de greffier fonctionnel des services judiciaires.

http://bit.ly/2hjOvpn

Du sexe pour les élections!

Au JO du 29 juillet est paru le **décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017** relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique. Ce décret vise à préciser les règles électorales permettant l'élection, parmi les représentants du personnel, d'une part de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein des CT, CAP et CCP. Ce texte entre en vigueur au prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel dans la fonction publique (décembre 2018). Il fixe également les règles relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les représentants de l'administration au sein des CAP instituées au sein de la fonction publique de l'État et hospitalière.

http://bit.lv/2vhOwwd

Prime d'installation

Le décret n° 2017-1137 du 5 juillet 2017 modifiant le décret n° 90938 du 17 octobre 1990 relatif à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels de la fonction publique territoriale publié au JO du 7 juillet, modifie les références aux indices bruts afférents aux premier et dernier échelons pour l'allocation aux fonctionnaires débutants d'une prime spéciale d'installation, pour tenir compte des revalorisations indiciaires consécutives au PPCR. Il précise également les conditions d'attribution de cette prime aux fonctionnaires qui avaient précédemment la qualité de contractuel.

http://bit.ly/2xurBP4





Journal de bord de la corvette Interco¹

À l'occasion de notre 13ème congrès à Brest, Olivier Frézel a endossé le costume de « Tintin » pour, tel le célèbre reporter et jour après jour, tenir la chronique quotidienne de ce périple de cinq jours sur les mers du pays du soleil orange.



Olivier Frézel a alimenté une chronique quotidienne durant tout le congrès

Lundi 26 iuin

« Et le soleil Orange se leva sur Brest »

Brest et son palais des congrès baptisé « le Quartz » en hommage sans doute au granit breton. Ce n'est pourtant pas avec des pavés mais avec un bouquet de chapeaux orange, modèle « Far West », que l'équipe Interco 29 accueille les participants à ce 13ème congrès de la fédération Interco CFDT. Autant de soleils CFDT propices à donner du beau temps plusieurs fois par jour!

À la tribune Pascale Arnault, secrétaire générale d'Interco 29, fait part de la fierté et de la mobilisation des militants de son syndicat. Pas moins de 140 délégués et 143 déléguées des syndicats sont présents... une parité quasi parfaite, souligne Claire Le Calonnec lors de son propos introductif.

La Bretagne, où la CFDT est 1ère, est fière d'accueillir quatre congrès en 2017 (PSTE, CFDT Cadres, Santé Sociaux et Interco), surtout dans ce contexte de réorganisation territoriale, comme nous le rappelle Louis Baron, SG de l'URI Bretagne, qui plaide pour des services publics de qualité, particulièrement indispensables lorsque le territoire est fragile.

Rapport d'activité

C'est avec sa voix de stentor qu'Yves Letourneux expose le rapport d'activité du mandat. Sans être exhaustifs, notons quelques points forts:

Le cap des 70 000 adhérents a été dépassé en 2016... 10 ans de progression continue, mais attention au risque « d'inversion de la courbe », la progression est de plus en plus faible! La vigueur des actions européennes et plus largement internationales comme avec la Tunisie, avec un clin d'œil appuyé à Stélios Tsiakkaros, très bientôt en retraite, qui a donné tant d'énergie à cette dimension essentielle de l'action cédétiste.

Mais aussi « en vrac » : protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), accord sur la formation professionnelle, compte personnel d'activité (CPA), compte personnel de formation (CPF), expérimentation du droit à la reconversion, socle revendicatif concernant les contractuels, actions de fond sur le travail social et actions interfédérales et confédérales, rythmes scolaires et ATSEM, expérimentations responsabilité sociétale des organisations (RSO) et réorganisations régionales, création des CNP dont celle concernant le secteur de la sécurité publique et civile, convention collective OPH (Offices Publics de l'Habitat) et enfin un développement du syndicalisme d'adhérents qu'il faut mettre en œuvre au quotidien tout au long de chaque mandat.

Représentativité: encore 10 organisations syndicales (OS) présentes au niveau central et une démocratie sociale qui peine à se mettre en place comme lors du protocole PPCR appliqué malgré le refus des OS conservatrices (CGT, FO, Solidaires). Mais avec une consolidation de notre 2ème place lors des élections de 2014 par une progression globale de 0,4% la

Ce compte-rendu « maritime » du congrès de Brest a fait l'objet d'une première publication dans l'Hebdo Interco n° 966 du 13 juillet 2017.





fédération est... « en marche » pour devenir la première! Reste le renouvellement militant: une conviction et un combat permanents! Mais le renouvellement serein de notre secrétaire générale en cours de mandat prouve que c'est possible!

Interventions des syndicats

Diversité, inventivité, esprit critique, les syndicats ont, si besoin en était, montré une nouvelle fois leur capacité de concevoir et exprimer leurs points de vue et analyse de la situation politique, économique, sociale et syndicale. Un observateur un peu nigaud pourrait dire que tout cela n'apporte pas grandchose. Alors je l'invite à prendre sa carte, militer et se coltiner ce travail de fond ! Se confronter au réel, agir, accompagner, puis être capable de rendre compte, analyser, critiquer, proposer puis finalement construire! Oui cette première journée brestoise est revigorante : la fédé Interco est bien vivante, frétillante et a posé aujourd'hui à Brest la première pierre du chantier « Congrès 2017 » qui devrait permettre à notre beau navire syndical de réaliser son accastillage quadriennal!

Mardi 27 juin

« Temps de la Saint Fernand... chaleur et soleil riant! » ...

Le dicton français de ce 178^{ème} jour de l'année s'est trompé d'une semaine, alors faisons nôtre, en ce jour de présentation du rapport budgétaire, ce dicton breton : « Je suis aussi riche que personne... si je suis satisfait.e de mon destin »!



En ouverture du congrès, Yves Letourneux, pour quelques heures encore secrétaire général adjoint de la fédération, présente le bilan d'activité du mandat qui s'achève

Voilà un beau programme caractéristique de la sagesse bretonne... mais il ne peut suffire comme programme pour notre trésorière, même si elle ne renie pas pour autant son identité armoricaine et sa connaissance de la galette (de sarrazin) et de la crêpe (de blé ou froment)! En effet la tâche est lourde. Les

recettes sont passées de l'ordre de 2 400 000 € à 3 400 000 € en l'espace d'un mandat et l'autonomie financière, c'est-à-dire la part des recettes liées aux adhésions, est autour de 72% sur le dernier exercice. La cotisation moyenne est de 11,67€ ².

Dans l'après-midi, lors de la réponse aux syndicats sur les rapports d'activité et financier (adoptés à 92,6% et 96,95%), la fédération propose, entre autres, de continuer à batailler pour la mutualisation des droits à formation, de prioriser la conquête

électorale, de poursuivre l'action internationale..., bref de poursuivre ou ouvrir de multiples chantiers et même d'ouvrir en grand, un espace dédié INTER-COnnectés pour construire un amendement en vue du congrès confédéral de Rennes sur la question du périmètre d'intervention de la CNAS.

La philosophie qui sous-tend l'ensemble de cette réflexion fédérale repose sur le fait que les syndicats sont les organes politiques de base de notre action, tout en affirmant que « la déprise, c'est s'enrichir des autres » et que la fédération doit trouver le chemin de crête entre le nécessaire soutien et le risque d'ingérence.

Puis Inès Minin, Mylène Jacquot et Jean Willam Dereymez interviennent respectivement pour la confédération, l'UFFA (Union des Fédérations des Fonction-

Pour consulter les budgets syndicaux publiés au JO: <u>http://bit.ly/2fut3d4</u>.







naires et Assimilés) et la FSESP (Fédération Syndicale Européenne des Services Publics). Chacun pour son secteur fait part de l'importance du développement de la syndicalisation, de la mobilisation collective locale, nationale et européenne pour les élections futures mais aussi pour les combats qu'ils soient sociaux, sociétaux, économiques, fiscaux, commerciaux ou environnementaux. Interco y a toute sa place.

Enfin vient le moment tant attendu de la présentation des 17 candidates et 18 candidats au conseil fédéral, notre parlement! Le magnifique trombinoscope permet d'identifier si besoin les impétrants qui se confronteront jeudi 29 juin aux suffrages des syndicats. 35 postulants pour 29 sièges à pourvoir : les urnes de la démocratie trancheront!

Mercredi 28 juin

« À la mi-congrès, fais ce qu'il te plait!»

La journée commence en fanfare par la présentation de la délégation internationale. La diaspora de la famille syndicale est incarnée par 14 copains (plus quatre excusés, dont deux ayant subi un refus de visa de la part du consulat général de France à Alger) issus de l'Europe et du bassin méditerranéen.

Deux tables rondes sont au menu de la matinée. Il s'agit de mieux comprendre ce que pourrait être la fonction publique (FP) de demain, son action et ses services. Quels agents et avec quels moyens et quels principes pour les mettre en œuvre?

Gwenaël Leblong Masclet (Sciences-Po Rennes), Jean René Massimi (DG CSFPT). Catherine Nave-Bekhti (SG SGEN), Albert Ritzenthaler (CFDT/CESE 3) et Nadia Salson (FSESP 4) nous éclairent sur la nécessité de concevoir, promouvoir et animer un service public (SP) qui intègre le « penser global pour agir local » en s'inscrivant dans le temps long, y compris à l'échelle européenne et sans s'enfermer dans une approche comptable. À l'échelle de notre pays il convient de travailler à la problématique du reclassement et des mobilités, notamment du fait de l'allongement des carrières. Par ailleurs, et malgré le discours « politiquement correct » ambiant, la pénurie d'agents dans certaines filières (technique, santé, sociale et médico-sociale) doit être dénoncée et combattue. sans oublier celles, fondamentalement en crise, comme l'enseignement artistique. La soidisant obsolescence du statut est un mauvais argument : il a été déjà modifié pas moins de

deux cents fois depuis sa création! Pour progresser sur ces chantiers, et plus largement en matière de dialogue social, il est par contre certain que l'absence d'une véritable représentation des employeurs est un handicap évident. De plus la FP souffre d'un fort déficit en matière de gestion des ressources humaines, notamment sur la formation des cadres et la question de la pénibilité au travail avec ses multiples conséquences.

Anticiper et intégrer les deux ruptures majeures que sont la transition énergétique et l'avènement du tout numérique doivent être à l'ordre du jour. L'enjeu est aussi de faire confiance aux territoires mais pour cela il faut aller vers une action publique qui accompagne plutôt que de prescrire, qui ouvre au débat participatif, qui innove et peut-être et surtout qui se conçoit et se développe en s'inscrivant dans l'écosystème auquel elle appartient, tout en veillant à sa bonne acceptabilité sociale. Ce sont les principes d'égalité, de neutralité, d'indépendance, de responsabilité et d'adaptabilité qui permettront aux SP de répondre aux enjeux démocratiques. Il est de notre responsabilité de syndicalistes cédétistes d'y être particulièrement vigilants.

L'action syndicale est indispensable, du local à l'international, pour protéger les SP et contrer les logiques de dumpings social et fiscal. Il faut donc lutter et relancer les droits syndicaux ainsi qu'accompagner la volonté des populations, particulièrement celle des jeunes, de se réapproprier localement les SP.

Fédération des Syndicats Européens des Services Publics à laquelle adhère la CFDT. La FSESP est l'une des dix fédérations composant la CES (Confédération Européenne des Syndicats).



³ CESE: Conseil Économique Social et Environnemental.



Sur le temps de midi les copains de l'EHPAD voisin, en grève pour cause de sous-effectif insupportable et maltraitant, reçoivent un renfort inattendu à leur rassemblement Place de la Liberté de la part d'un fort contingent (une bonne centaine) de congressistes: ah! Qu'il est bon de passer de la théorie à la pratique!

Après un repas tout à fait adapté (comme chaque midi) au climat et aux papilles exigeantes des convives, les « agents orange » se sont dispersés par mer et par monts à la découverte des trésors de la terre du Bout (ou de la Tête!) du Monde (Penn ar Bed).

Pour terminer follement cette journée pleine de découvertes, les congressistes auront été reçus à la mairie de Brest, mairie où la vigueur orange cédétiste est connue et reconnue et aussi parfois entendue!

Jeudi 29 juin

« Ne pas perdre le Nord quand on est à l'Ouest : résolument une question d'Orientation! »

La journée qui s'ouvre est essentielle : de la présentation de la résolution d'orientation à son éventuelle adoption, jusqu'à l'élection puis la première réunion du conseil fédéral renouvelé, l'avenir de la fédération Interco est aujourd'hui aux mains des congressistes!

C'est notre secrétaire générale, Claire Le Calonnec, qui légitimement présente la résolution. Cette dernière a suscité 298 amendements issus de 48 syndicats, 57 ont été retenus dont 5 sont proposés en débat. Sans revenir sur le contenu de ce document que chacun peut (doit !) consulter, nous retiendrons le principe que la CFDT revendique d'avoir une opinion sur ce qui se passe dans la société... et de l'exprimer! Notre combat pour une réelle RSO 5 à travers, notamment, les marchés publics, en est l'une de ses expressions. La brochure « Faire vivre notre démocratie » 6 de 2012 est une référence pour chaque adhérent. Dans cette perspective la défense des services publics a toute sa place dans notre résolution car, au-delà même des agents qui l'incarnent et des citovens qu'ils protègent. il s'agit de préserver un atout et une richesse pour notre pays! Si la modernisation n'est pas un gros mot pour Interco, il faut être vigilant pour que dématérialisation ne se conjugue pas avec déshumanisation et que se mette en place une véritable complémentarité entre les services de l'État et ceux des collectivités! De plus si nous sommes pour la défense du statut, socle commun aux agents de la Fonction Publique, nous ne sommes pas par principe opposés à l'existence de DSP 7 contrôlées et évaluées. Par contre les PPP 8 doivent être vigoureusement combattus car ils sont structurellement perdant/gagnant en défaveur de la puissance publique (et du contribuable).

En interne la résolution propose de poursuivre ou ouvrir de multiples chantiers : développement des expérimentations régionales, rénovation des CNP, augmentation de l'offre fédérale de formation (commissions exécutives, statut, revendicatif, INTERCOnnectés, responsable



Débat sur le 1^{er} amendement : les résultats des votes s'affichent en direct devant les congressistes

syndicalisation,...), actions préélectorales s'appuyant sur l'analyse des « cartes ouvrières »,...

Cinq amendements ont été soumis à débat

Le premier (168) **rejeté à 68,92**% proposait de supprimer la notion de « marginalisation des petites organisations » : « *la biodiversité ce n'est pas la syndico-diversité... convaincre c'est d'abord vaincre* » nous dira José Porceddu pour la fédération.

Le deuxième (135) a mis en avant le développement « d'un syndicalisme de services complémentaires à l'action revendicative ». Donner un plus aux

- 5 Responsabilité Sociétale des Organisations.
- À télécharger sur <u>http://bit.ly/2wZoGNx</u>.
- ⁷ Délégation de Service Public.
- 8 Partenariat Public-Privé.





adhérents : comment ne pas y être favorable plaidera Christine Marchetti pour la fédé. **Adopté** à 81,34%.

L'amendement suivant (183) vise à supprimer la notion de « sympathisant ». Didier Szliwka fera observer pour la fédération que, notamment, « supprimer la notion ne règle en rien la problématique ». L'amendement est rejeté à 64,8%.

Un quatrième amendement (169) propose de ne pas inscrire dans nos divers statuts la limitation à trois mandats internes sur une même responsabilité. La fédération, par la voix de Jean-Claude Lenay, plaide pour la mise en place, forcément progressive, d'un dispositif clair et rassurant car il oblige à organiser et anticiper. L'amendement est rejeté à 59,23%.

Le dernier amendement (I38) vise à œuvrer à l'élaboration

d'une convention collective nationale des services publics. Pour la fédération Yves Simenel souligne notamment la contradiction de l'amendement (**rejeté** à 85,78%) avec la position fédérale sur le statut.

À l'issue des débats la résolution est approuvée par une marée de votes favorables avec un coefficient de 87,78!

En cours de matinée un film ⁹ retraçant la coopération CFDT/UGTT ¹⁰, notamment à travers la convention entre Interco 93 et leurs homologues municipaux tunisiens de Gafsa, a permis de donner une idée de toute l'importance et la profondeur de ces liens qui concourent au processus de démocratisation d'un côté et à la promotion de valeurs partagées et d'ouverture de nos horizons de l'autre...

Puis Rosa Pavanelli, SG de l'ISP (Internationale des Services

Publics 11), prononce un brillant plaidoyer pour le renforcement de l'action internationale et en faveur d'une gouvernance mondiale: les paradis fiscaux recueillent annuellement plus de 20 Mds de \$ alors que l'éradication de la très grande pauvreté ne nécessiterait qu'environ 3 Mds de \$ par an! De même le financement des services publics est une question de volonté politique... Par comparaison les lobbies des grandes multinationales dépensent 3,15 Mds annuellement!

La journée de travail se termine par la proclamation des résultats de l'élection du nouveau conseil fédéral parfaitement paritaire. Une équipe fortement renouvelée se met en place pour quatre ans, le paquebot Interco sera prêt à appareiller dès que la fumée blanche permettra d'annoncer le rôle exact de chaque membre de la cabine de pilotage!



¹⁰ Union Générale Tunisienne du Travail.

x5sh8pp.

Pour un voilier c'est le fait de se retrouver dans un espace temps sans aucun souffle d'air!



es délégués des syndicats présents au congrès brandissent à l'appel de la Fédération Syndicale Européenne des Services Publics (FSESP/EPSU), des panneaux réclamant une augmentation des salaires des travailleurs des services publics en Europe

http://www.world-psi.org/fr.



Pour finir en beauté chacun passe à son hôtel pour se pomponner et rejoindre la joyeuse et bruyante troupe pour une soirée festive concoctée par les copains d'Interco 29 qui s'inscrivent dans une vigoureuse tradition remontant au moins à Astérix, célébrissime Armoricain!

Vendredi 30 juin

« Et vogue le navire ! ... »

Dernière journée, la plus courte mais qui est déjà dans l'avenir... Le nouveau bureau est dévoilé dans la fumée blanche du crachin brestois :

- Responsable syndicalisation: Ingrid François;
- Trésorière : Chantal Gosselin ;
- Secrétaire général adjoint : José Porceddu ;
- Secrétaire générale : Claire Le Calonnec.

Il y a désormais du monde sur la passerelle et l'équipage est au complet. Le nouveau cap est donné : le congrès est arrivé à bon port!

Puis le groupe Renouvellement Militant présente une saynète en 4 actes : « Martine adhère au syndicat »... Martine a 34 ans et va (un peu) malgré elle, être investie par Bernard, le secrétaire général de son syndicat, qui l'amènera à le remplacer. Quant à ce dernier, un mandat bienvenu à l'URI lui permettra de faire la soudure de trois années avant son départ en retraite! Mais pouvait-on faire mieux?

En quelques minutes, ce petit spectacle a parfaitement résumé la problématique à laquelle ce groupe de travail s'est confronté. Au terme d'un travail d'enquête et de réflexion il s'avère que, d'amont en aval, la question du renouvellement nécessite une approche construite et continue. Repérer, accompagner, former, valoriser et faire reconnaître sont quelques mots clés pour comprendre ce dont il s'agit. La fédération va expérimenter en développant une « Charte fédérale du renouvellement militant ». Deux documents à disposition des équipes ont été élaborés : un livret de 24 pages faisant état des « résultats des réflexions du groupe de travail » ainsi qu'une synthèse en quatre pages.

Claire clôt ce beau congrès en remerciant toutes et tous ceux qui ont contribué à sa réussite et en rendant un hommage justifié à ceux qui partent vers de nouveaux horizons. Plus particulièrement un petit mot pour Christine Marchetti et Yves Letourneux qui vont poursuivre leurs aventures professionnelles après avoir navigué dans les eaux bouillonnantes du secrétariat national. Un grand merci également à tous les militants d'Interco 29, qui ont été les chevilles ouvrières discrètes, sympas et très efficaces de ce congrès du bout du monde! Sans oublier Pascale Arnault qui a développé toutes les qualités indispensables à la réussite de cette belle croisière. Le soleil, la pluie, des mares, des marins, la mer, Interco ... et vogue le navire Interco, beau paquebot dont l'équipage saura affronter tempêtes et périodes de pétole 12! La capitaine et ses matelots partent pour une aventure de quatre années qui n'aura certainement, n'en doutons pas, rien à envier au très célèbre Capitaine Haddock, tonnerre de Brest!

Olivier Frézel







Au terme de 12 années au service de nos relations européennes et internationales en qualité de secrétaire fédéral, Stélios Tsiakkaros quittera le navire fédéral à l'issue du congrès



Nos bonnes résolutions

Après le bilan, les perspectives, c'est à cela que sert un congrès. Qu'attendons-nous de nous-même et de nos interlocuteurs syndicaux et patronaux au cours des 4 prochaines années ? Les éléments de réponse se trouvent dans la résolution d'orientation adoptée lors de notre 13ème congrès.

ous n'avez pas pris connaissance ou alors très succinctement, du contenu de notre résolution relatives à l'activité fédérale pour les quatre prochaines années

telles que votées à

Brest ? Tss... tsss...

À croire que ces 43 petites pages vous auraient rebutés!

Qu'importe, la fédération ne reculant devant aucun effort pour faire vivre la

démocratie en son sein, vous en propose un « digest » de 4 pages. Pour le coup ce sera succinct mais vous avez toujours le recours d'en apprendre davantage en vous plongeant dans le document original en suivant le lien qui figure au début de cet article. C'est parti!

1. Affirmer le syndicalisme CFDT

Organisée en six chapitres, la résolution d'orientation s'ouvre sur l'affirmation d'un syndicalisme propre à la CFDT dont l'ADN réformiste est de proposer, négocier, mobiliser. Il s'est construit en réaction au syndicalisme protestataire, qui se réduit souvent au conservatisme et à l'immobilisme même s'il proclame par ailleurs que l'existant est insupportable! Nous en sommes fiers et avec raison puisqu'enfin pour la première fois de l'histoire du syndicalisme français la CFDT est devenue la première organisation syndicale... dans le secteur privé. Il nous reste à faire en sorte de le devenir également dans le secteur public. Pour y parvenir nous devons accroître nos actions communes avec les autres fédérations du public et continuer à peser dans le dialogue social européen dont les accords et directives peuvent faire évoluer la situation des agents publics français.

Hors l'Europe, c'est le bassin méditerranéen qui constitue un enjeu d'importance à nos yeux, pour des raisons historiques et géographiques. Ainsi le partenariat noué avec nos camarades tunisiens sera poursuivi mais doit être étendu tant les intérêts communs qui lient les rives Nord et Sud de la Méditerranée sont importants. Le terrorisme, la radicalisation, la question migratoire, les transitions démocratiques, l'éducation et les services publics sont autant de défis à relever. La fédération et ses syndicats doivent s'organiser pour y parvenir.

2. Faire évoluer la fédération pour la renforcer

Notre résolution insiste sur sa double implication aux côtés des agents de la territoriale et de l'État. Les salariés et les agents d'une même entreprise ou service doivent relever d'une même fédération. Concernant sa structuration, nous poursuivrons l'expérimentation de nouvelles formes d'organisation pour ses syndicats ou ceux qui font le choix de nous rejoindre. Si l'expression des diverses identités professionnelles doit trouver sa place au sein des commissions nationales professionnelles (CNP), nous devons asseoir nos collaborations sur des conventions explicites entre ces syndicats et la fédération. Il nous revient de veiller à la cohérence des statuts de nos syndicats pour garantir le respect des valeurs démocratiques de la CFDT.





Lire l'intégralité des textes

du Congrès de Brest:

http://bit.ly/2g3bEbZ





3. Amplifier le développement

Le syndicalisme d'adhérents est la condition de la défense de nos valeurs de liberté, démocratie, émancipation, solidarité, égalité, indépendance et autonomie. Accroître le nombre de nos adhérents passe par la mise à leur disposition de services au-delà de la seule défense des intérêts professionnels. Nous sommes ouverts à l'expérimentation d'initiatives en ce sens.

Mais se développer ce n'est pas seulement faire des adhérents. C'est aussi leur donner l'envie de militer sous toutes les formes possibles. C'est également s'organiser pour accroître le nombre de nos élus pour, in fine, renforcer notre représentativité. En 2017, la CFDT est devenue la première organisation syndicale dans le privé, il faut qu'elle le devienne partout. Mais soyons conscients qu'ambitionner d'être la première organisation

passera aussi par l'élimination des plus petites organisations syndicales qui contribuent à atomiser le paysage syndical français.

Pour diverses raisons, des collègues peuvent se dire proches de nos positions et de nos actions. Ils sont « sympathisants » mais n'ont pas franchi le pas de l'adhésion même si certains d'entre eux peuvent se porter candidats sur nos listes ou donner un coup de main à l'occasion. C'est une réalité que nous devons prendre en considération pour leur permettre de franchir ce pas. De nombreuses pistes peuvent être utilisées en ce sens dont la résolution d'orientation dresse l'inventaire.

Mais il y a aussi des conditions préalables à remplir. Le principal obstacle au renouvellement des militants et de la prise de responsabilité syndicale, c'est l'incertitude professionnelle où se trouvent placés celles et ceux qui souhaiteraient « monter en responsabilité ». Nous devons formuler des propositions visant à inscrire le parcours syndical individuel de chacun au sein d'un parcours professionnel valorisé. En ce sens, l'investissement sur une responsabilité ne devrait pas dépasser trois mandats internes (12 ans) pour favoriser une évolution de carrière et permettre à de nouveaux militants de s'investir.

4. Mieux articuler la fédération et ses syndicats

Si la section syndicale est le lieu privilégié de l'action et de l'adhésion, c'est le syndicat qui les organisent. Il est le garant de notre cohérence revendicative. Il est le lieu du partage et de la mutualisation, y compris du droit syndical. La fédération s'engage à un suivi personnalisé auprès de chacun







d'eux, lequel comprend des offres de formation, des conventions et toutes formes de soutien dont les syndicats seraient demandeurs pour accroître leur efficacité et la prise en charge de tous les champs professionnels de notre fédération.

Une attention particulière doit être portée à l'Outre-Mer, qui ne peut rester le parent pauvre du syndicalisme en plus de l'être souvent de l'attention politique et sociale métropolitaine.

Collaborer, mutualiser c'est encore plus facile lorsqu'on dispose d'outils dédiés. Le déploiement depuis deux ans par la fédération de l'Intranet « INTERCOnnectés » va dans ce sens et sera poursuivi puis interfacé avec le portail des adhérents de la CFDT.

5. Notre vision des services publics

La résolution dresse un constat des contraintes qui pèsent sur le service public, dont la contrainte économique n'est pas la moindre. Ces services publics constituent le ciment de notre société par l'égalité de traitement que nous attendons d'eux pour assurer la sécurité, l'éducation, la santé, l'insertion, la cohésion sociale... Nous devons considérer les services publics comme une richesse. Ils doivent s'adapter aux territoires et aux populations qu'ils servent. Ces services méritent d'être évalués et le public associé à ses évolutions. Pour nous, l'État reste le garant et le responsable - de la définition et de l'équité d'accès aux services publics, charge aux autres échelons administratifs de décliner et d'adapter localement les prestations afférentes. Cela doit se faire sans générer de redondances dans la mise en œuvre décentralisée ou déconcentrée ce qui nécessite une clarification sans cesse repoussée ; les forces de sécurité en sont un bon exemple. Cela nécessite également une péréquation financière politiquement assumée car tous nos territoires ne disposent pas des mêmes ressources et nous ne prônons pas la mise en concurrence des uns avec les autres. Les intercommunalités nous paraissent devoir jouer un rôle central dans cette adaptation aux territoires et au-delà, la définition de bassins de vie doit

être l'unité de mesure du déploiement des services publics sous tous leurs aspects. À cette aune, les départements perdent de leur pertinence au profit de services régionaux déconcentrés.

Mais nous ne supportons plus les réformes imaginées et imposées aux divers acteurs locaux, qu'ils soient patronaux ou syndicaux, par la superstructure politicienne ou administrative ministérielle centrale.

Nous voulons que le service public se définisse à partir des besoins de l'usager, tous les usagers, tels qu'ils sont et là où ils sont. Ce doit être le cahier des charges de nos décideurs et nous voulons être inclus dans les parties prenantes.

Nous ne sommes pas fermés à une évolution de la fonction publique notamment concernant les contractuels dont les droits restent inférieurs à ceux de leurs homologues du privé alors que sur bien des fonctions leur présence est une nécessité voire une obligation au regard des compétences de haut niveau dont l'administration a besoin. Le principal verrou à cette évolution c'est encore et toujours l'absence d'une représentation nationale et décisionnaire des employeurs publics, condition préalable à la négociation de conventions collectives dans le secteur public.

Si la délégation de service public est bien une forme de l'exercice (discutable) des prérogatives publiques, nous sommes résolument aux côtés de tous ceux, de plus en plus nombreux, qui exercent de telles missions sans garanties collectives négociées. Nous dénoncons par contre les partenariats public-privé dont la qualité du service rendu est sans commune mesure avec le coût final payé par



le contribuable et dont l'usager devient bien vite un client.

Le développement de l'e-administration est une évolution nécessaire et attendue qui ne doit pas, encore une fois, se faire au détriment de l'administré qui lui, n'est pas nécessairement un e-administré.

Nous avons également beaucoup à dire des modes de management qui se succèdent au gré des changements de majorité et des cabinets ministériels. À les expérimenter depuis plusieurs années et sous des majorités différentes, elles se révèlent à nos yeux comme de simples marqueurs à la fois dérisoires, inconsidérés et nuisibles des élites administratives inspirées par des cabinets de consulting privés qui les édictent sans connaissance ni même le souci de la réalité et de la nature des services appelés à les appliquer.

De ce qui précède, la fédération entend investir un champ nouveau de l'action syndicale qui associe également le public : la RSO qui doit permettre la mise en place de nouvelles pratiques en repositionnant le facteur humain au centre de l'activité avec l'idée de redonner du sens au travail avec la volonté de l'inscrire dans une démarche de développement durable.

6. Développer les garanties collectives et individuelles

Les multiples évolutions en cours depuis une dizaine d'année sur les périmètres et les modalités de l'exercice de la puissance publique sans qu'en soient revisitées les missions alors même que les injonctions financières réduisent à la fois les moyens alloués et dans de nombreux cas



les effectifs consacrés à leur mise en œuvre nous ont souvent cantonné à un positionnement syndical défensif.

L'ADN CFDT c'est pourtant de construire et de proposer, donc de négocier et nous en sommes bien souvent empêchés. Pourtant les sujets ne manquent pas et la résolution en dresse la liste.

Au nombre d'entre elles, l'évolution et la sécurisation des salaires des agents publics.

Le PPCR n'est qu'un début mais nous voulons pour le public comme pour le privé, des critères d'évolution objectifs et pérennes dont les effets doivent être négociés, sur plusieurs années éventuellement, mais revisités annuellement.

Le temps de travail reste un marqueur CFDT mais de nombreux accords sont remis en cause par nos employeurs, ce qui pose une fois encore la question de la portée des accords dans le public. La qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle sont aussi des marqueurs CFDT à développer d'autant plus que la CGT (comme sur bien d'autres sujets) a refusé de s'engager sur l'accord négocié

en sa présence sur le sujet. Faisons-le donc s'appliquer sans – ou plutôt en dépit – d'eux et faisons de l'égalité professionnelle notre cheval de bataille.

Santé et conditions de travail aussi sont des thèmes centraux. Outillons nos élus et délégués en CHSCT qui doivent, dans le public, s'aligner sur les compétences de ces mêmes instances dans le privé.

Nous nous donnerons les moyens de renforcer les droits collectifs des contractuels et porterons une attention particulière aux assistants maternels et familiaux.

La formation professionnelle est un outil de sécurisation, notamment dans le cadre du CPA, et doit bénéficier à tous, y compris aux agents et salariés les moins qualifiés.

La fédération poursuivra ses efforts pour que soit institué un droit à la reconversion dans les fonctions publiques comme elle agira pour hausser le niveau de la participation des employeurs à la protection sociale complémentaire et sa généralisation.

Olivier Mourot





Les nouvelles têtes du secrétariat national

Elles et ils se prénomment Ingrid, Véronique et Jacques et viennent d'être élus au secrétariat national de la fédération au cours de ce congrès. Faites leur connaissance.



chaque congrès c'est la même chose. Quelques-uns des neuf membres de l'exécutif fédéral quittent la place. Qu'ils ou elles ne souhaitent pas solliciter un nouveau mandat ou préfèrent permettre l'accession de nouvelles personnalités à cette (lourde) responsabilité, le congrès est l'occasion de renouveler pour partie l'exécutif fédéral. Ainsi, à l'issue de notre 13ème congrès, alors que Christine Marchetti, Jean-Claude Lenay et Yves Letourneux le quittent, Ingrid François, Véronique Sauvage et Jacques Lager y font leur entrée.

Qui sont donc ces trois « nouveaux » qui ne le sont pas tant que cela puisqu'ils ou elles ont tous et toutes exercé diverses responsabilités à la fédération ou au conseil fédéral en sus de leur parcours militant ?

Nous avons pensé que le mieux c'était encore de leur demander de se présenter, de nous livrer un peu d'eux-mêmes, exercice auquel ils ont bien voulu se livrer et que nous vous livrons donc à notre tour.

La rédaction

Jacques Lager



Né le 6 avril 1963, Jacques commence réellement à militer au sein de la CFDT en 2003. Il devient secrétaire adjoint de la section du conseil régional Midi-Pyrénées en 2005 au moment de la décentralisation et de l'intégration des personnels TOS (techniciens ouvriers de service), agents de l'Éducation nationale transférés aux collectivités territoriales. Passionné par le challenge, il siègera en CHS et CT avec ses camarades de la région en même temps qu'il intégrera le conseil syndical d'Interco 31.

C'est avec un grand enthousiasme qu'il deviendra secrétaire général d'Interco 31 devenu Interco 31/09 en 2013 et conseiller fédéral au congrès d'Évian la même année.

Après quatre années passées avec une extraordinaire équipe à chercher, sans cesse, à développer le syndicat et l'image de la CFDT et à collaborer à l'évolution de la Coordination Occitanie, il a été élu

au congrès de Brest et a rejoint le secrétariat national.

C'est un nouveau défi à relever.



Véronique Sauvage



Bretonne d'origine, elle vivait à Rennes jusqu'en août 2016 et partage maintenant sa vie entre le travail à la fédé la semaine et la côte normande le week-end. Elle se rend compte que, comme beaucoup de bretons, elle connaît très peu cette belle région normande. Soit dit en passant elle se fout complètement de savoir si le Mont-Saint-Michel doit être breton ou normand... Son fils ainé vient de finir ses études et sa fille va passer son année de licence en Allemagne.

Elle a commencé sa carrière professionnelle dans les années 80, au moment où le chômage commençait à prendre des proportions inquiétantes, en particulier pour les jeunes. On pensait à ce moment-là que ce n'était que passager... C'est son engagement professionnel dans la lutte contre les exclusions, la formation des adultes, la conviction que tout le monde sait des choses et peut en apprendre tout au long de sa vie qui l'a conduit à l'engagement syndical. Pendant ses 20 ans de carrière à l'AFPA Bretagne

(comme formatrice, puis coordonnatrice de projets territoriaux, consultante auprès de PME et sur les politiques d'emploi et de formation) elle a défendu, dans son travail et syndicalement, le service public de l'emploi et de la formation pour lutter contre les exclusions. Un combat difficile.

C'est Alphonse, un collègue formateur, qui lui a proposé l'adhésion à la CFDT très peu de temps après son arrivée à l'AFPA sur son premier poste en CDD. Il a su trouver les mots pour que l'adhésion soit un acte évident. La suite vous la connaissez : conseil syndical, déléguée du personnel, comité d'établissement... Jusqu'au jour de la rupture quand quelques-uns ont pris une décision qui heurtait profondément ses valeurs

Elle a rejoint la FPT il y a 10 ans, comme cheffe de projet formation au CNFPT, une deuxième carrière à partir de 45 ans. C'est là qu'elle a rapidement renoué avec la CFDT grâce aux militants locaux et, un tract très bien fait sur l'égalité professionnelle... Lors d'un débat, un peu houleux, entre le syndicat du CNFPT et les administrateurs CFDT au conseil d'administration elle s'est proposée pour apporter son aide technique sur une mission d'un administrateur au CA portant sur « le développement des formations pour les agents de catégorie C ». C'est à la suite de ce travail en commun, il y a quatre ans, qu'on lui a proposé de rejoindre la fédération comme secrétaire fédérale, pour s'occuper surtout du conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) et du dossier formation professionnelle. Quand elle dit qu'elle aime faire du qi-gong et trouve que l'écriture inclusive c'est bien... certain.e.s à la fédération se moquent. Étonnant, non?

Ingrid François



Née le 18 mai 1969 à Troyes, charmante ville au patrimoine médiéval, à seulement 1h30 en train de Paris! Visite et dégustation de bulles champenoises pour celles et ceux qui voudraient jouer les touristes dans le Grand Est.

Assistante sociale diplômée en 1991, j'ai été embauchée dès cette date au Département de l'Aube. J'adhère à la CFDT en 1996.

Puis installation en Angola pour quelques années. Une vie très contrastée entre les « pinces fesses » chez l'ambassadeur et les enfants des rues dans ce pays en guerre civile...

J'ai fini par donner ma démission de l'École française pour avoir, avec une collègue, dénoncé l'indénonçable et voulu faire changer les pratiques.

Dès mon retour je reprends contact avec la section du Département de l'Aube qui avait eu la bonne

idée de me proposer de rester adhérente durant mes années en disponibilité! Dans la foulée, je deviens secrétaire de la section avant d'être élue trésorière adjointe du syndicat Interco de l'Aube puis secrétaire du syndicat départemental en octobre 2012. J'en endosse le costume avec appréhension. D'abord celle de ne plus exercer un métier centré sur l'aide aux autres mais très vite remplacée par la considération à apporter aux collègues, adhérents et militants avec aussi, l'appréhension de devoir me transformer en couteau suisse du syndicat!

La formation de secrétaire de syndicat a dès lors marqué mon parcours de militante.

J'ai par la suite, été élue conseillère fédérale au congrès d'Évian en 2013.

Cet engagement syndical de la première heure et jusqu'à ce jour, s'est construit auprès de deux figures syndicales, Catherine et Lionel.

C'est animée par l'envie de contribuer à la syndicalisation que j'ai accepté de quitter mon syndicat et sa si sympathique équipe pour endosser ce nouveau costume à la fédération.



ORGANIGRAMME DE LA

Élus du conseil fédéral Collège du Secrétariat National









Fonctions support

Juridique
Myriam Boussoum
Emilie Geraud

humaines (CLC)

Formation syndicale

Patrice Royer

Marie Coubret

(CG)

SGA - Ressources

TrésorerieFatna El Ouardi
Samira Karour
Michel Cadart

RSO - Développe-

ment durable

SyndicalisationFarid Orso-Manzonetta

CNP

Action publique (VS)

Sécurité publique et civile Serge Haure Sébastien Bouvier (VS) Justice (JP)
J. Philippe Guilloteau
Patrice Chollier
Rose Marie Pellegrino

Dossiers thématiques

Dialogue social (DS)
Coordination négo
statutaires
Anne Colomb (VS & FT)
Protection sociale
Nadine Brucher
CESE
Marie-Odile Esch
Michèle Nathan
GAFS
Ludivine Jalinière (JL)

Élections (FT & YS)

(VS)

Blanche Fasola (DS)

Cadres

Travail socialMichel Leclerc
(VS)

Enfance (VS)

Assistant.e

Muriel Berthet Awa Fofana Ghislaine Khennane
Vincent David
Ghislaine Bertino

Occitanie Corse

Outre-Mer

Philippe Lecoeuche

Isabelle Covex

Régions

Hauts-de-France
Centre Val de Loire
CESE, GEFORE

Auvergne Rhône Alpes
Justice IdF,
SPAC-LH,
SNDP, SNCP



FÉDÉRATION INTERCO









Organisation et suivi des syndicats Nicole Menguy

Renouvellement militant Jean-Claude Lenay

Véronique Sauvage

Systèmes d'information Eric Barnéon

Communication Olivier Mourot Thierry Duboc

(CLC)

(JL & FT)

(FT)

(YS)

Eau et assainissement

(YS) Organisation

(CLC)

Territoriaux (CLC)

OPH Frédéric Fourcault Pierre Richard (CG) **Services Funéraires** Santé affaires sociales Alain Olmos

(FT)

Intérieur Guillemette Favreau Julien Morcrette (JP)

Action sociale des personnels

> **CSFPT** Olivier Frézel

(CLC)

Formation et parcours professionnels (YS & CG)

Logement social et habitat (CG)

Coordination de l'action revendicative (FT)

Rémunérations - NAO (CLC)

> Contractuels (VS)

Europe International Matthieu Fayolle (CLC)

Conditions de travail (VS & FT)

Qualité vie au travail Égalité professionnelle - Diversité Monique Gresset

(JL)

Philippe Lecoeuche

Isabelle Covex

Pascale De Sousa

Ghislaine Khennane

Nouvelle Aquitaine

Pays de la Loire

SNPEA

Pascale De Sousa Elodie Guilloteau

Bourgogne Franche

Comté

Bretagne Normandie Funéraire IdF

Grand Est Provences Alpes Côte d'Azur MAE, SACAS

lle de France SMI, SCSI, **Altenative Police**

Mise à jour Septembre 2017





TROMBINOSCOPE DES

Collège des



































ÉLUS DU CONSEIL FÉDÉRAL

syndicats































Le premier congrès d'une jeune militante

Quel effet ça fait de participer pour la première fois à un congrès comme celui de la fédération ? Pour le savoir, nous avons posé la question à Laetitia... « Martine » pour les intimes...

lle se prénomme Laetitia plus connue peut-être des congressistes sous son pseudo de scène « Martine » quand au dernier jour de son premier congrès fédéral, elle a quitté la salle pour monter sur scène y interpréter le rôle d'une jeune militante – qu'elle est, elle-même.

Puisque nous l'avons tous vécu un jour, nous savons que s'exiler pour la première fois durant cinq longues journées parmi 400 autres participants pour débattre de l'activité passée et à venir de notre fédération est une expérience qui marque. En quoi et comment, nous avons laissé Laetitia nous l'expliquer elle-même.

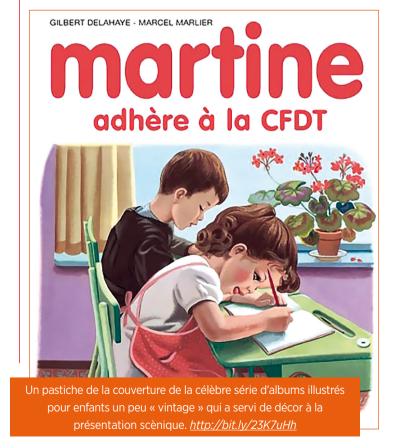
Laetitia, avant tout, peux-tu te présenter ?

Je m'appelle Laetitia Rodmacq, je suis originaire de la ville d'Antibes dans les Alpes-Maritimes. Jeune militante de 36 ans, j'ai adhéré à la CFDT en 2012 et de petits coups de main en petits coups de main, « comme dirait Martine », j'ai été élue trésorière adjointe en 2015, lors de notre congrès Interco 06 à Nice.

J'en profite pour remercier le secrétaire général Norbert Verceil, la trésorière Brigitte Kaibi et toute l'équipe pour la confiance et le soutien qu'ils m'accordent.

Comment as-tu vécu ce premier congrès ?

J'en ai pleinement profité et même si le programme est intense, j'ai eu l'occasion d'échanger avec des camarades issus de toutes les régions, d'écouter et de prendre part aux orientations de la CFDT. C'est un moment fort de notre activité syndicale.





De plus, pour ton premier congrès, nous avons pu te découvrir dans un « premier rôle » ?

Effectivement, le dernier jour du congrès, le groupe de travail Renouvellement Militant, piloté par Jean-Claude Lenay et dont je fais partie depuis plus d'un an, a proposé un rapport et une synthèse sur le sujet.

Pour présenter la problématique, nous avons décidé de créer une petite pièce de théâtre, écrite et mise en scène par Olivier Mourot sur une idée de Jean-Claude : « Martine à la CFDT ». J'ai l'impression que l'accueil du public a été enthousiaste et malgré mon trac, j'ai été contente d'être sur scène avec les camarades. Merci Bernard ¹!

Un conseil pour les jeunes camarades dont ce sera le premier congrès en 2021 ?

En 2021 pour le prochain congrès, j'espère que la CFDT sera aussi le premier syndicat dans le public grâce à la mobilisation et à l'engagement des militantes et des militants sur le terrain.

J'encourage aussi tous les jeunes militants à participer au rassemblement Effervescences organisé par la confédération, qui m'a permis de prendre un peu plus d'assurance et de partager des expériences.

Bernard était le prénom du secrétaire du syndicat interprété par Olivier Mourot au cours de cette saynette.



C'est officiel:

Bilan social

Au JO du 9 septembre a été publié l'arrêté du 28 août 2017 fixant la liste des indicateurs contenus dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu à l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

http://bit.ly/2hfTO5B

Télétravail

Un arrêté du 7 septembre 2017 fixant les conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail au ministère des Affaires étrangères a été publié au JO du 16 septembre. Il définit les activités non éligibles au télétravail : nécessité d'assurer un accueil physique des usagers ou des personnels, accomplissement de travaux portant sur des documents classifiés ou des données à caractère sensible ou confidentiel, l'accomplissement de travaux nécessitant l'utilisation de logiciels ou applications faisant l'objet de restrictions d'utilisation à distance et l'ensemble des activités exercées dans le cadre des conventions de Vienne du 18 avril 1961 (relations diplomatiques) et du 24 avril 1963 (relations consulaires).

http://bit.ly/2wTGKIR

PPCR sages-femmes

Publication au JO du 21 septembre du décret n° 2017-1356 du 19 septembre 2017 modifiant le décret n° 92-855 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des sages-femmes territoriales. Le décret revalorise le cadre d'emplois des sages-femmes territoriales à la suite de la création d'un nouveau cadre d'emplois revalorisé dans la fonction publique hospitalière. La structure de la carrière est articulée en deux grades au lieu de trois. Le décret fixe les conditions d'intégration des sages-femmes territoriales dans le cadre d'emplois modifié. Il organise un nouveau déroulement de carrière et précise les durées d'échelon de chaque grade, les dispositions relatives au classement des agents concernés ainsi que les modalités d'avancement de grade.

http://bit.ly/2xy6n5Z

Le décret n°22017-1357 donne le détail de l'échelonnement indiciaire correspondant.

http://bit.ly/2wJk91G





Dans les coulisses du congrès

Accueillir un congrès comme celui de la fédération est une gageure pour un syndicat. Pascale Arnault, secrétaire générale du syndicat Interco du Finistère qui a accueilli le 13ème congrès fédéral nous en dévoile les coulisses.

Pascale, ton syndicat s'est proposé pour l'organisation de ce congrès à Brest. Accueillir cinq jours durant 450 personnes, ce n'est pas anodin. Qu'est-ce qui a motivé ton syndicat à faire acte de candidature?

Le syndicat Interco du Finistère a eu le désir de vivre autrement ce grand moment de notre vie syndicale. Plusieurs d'entre nous avaient déjà participé à des congrès et le ressenti que nous en avions à notre retour, c'est que nous aurions voulu partager ça avec un plus grand nombre de militants que la délégation autorisée. Nous avions aussi la volonté de faire découvrir notre département aux autres collègues d'Interco ainsi que notre patrimoine culturel et gastronomique.

Concrètement, comment vous êtes-vous organisés pour gérer la préparation avec vos militants, la fédé, la Ville ?

En tant que secrétaire du syndicat, j'ai mis en route ce dossier un an avant la date du congrès. J'ai travaillé en étroite collaboration avec Chantal Gosselin, la secrétaire nationale en charge de la trésorerie, ainsi qu'avec les équipes d'Interco 29. Il a d'abord fallu construire le squelette de l'organisation du congrès par thème, puis trouver les prestataires, demander des devis et finaliser nos demandes. Ensuite, nous avons réparti les





postes de travail avec l'équipe environ deux mois avant la date du congrès.

En ce qui concerne Brest, j'ai pris rendez-vous auprès du service concerné, accompagnée du secrétaire de la section de Brest Métropole, pour négocier un pot de bienvenue, la demande de subventions, quelques décorations pour le Quartz...

Nous avons fait le point sur ce dossier à chaque conseil Interco. J'ai également été efficacement secondée par Nadine, secrétaire administrative d'Interco et par la fédération au travers de l'aide précieuse apportée par Chantal que je voyais chaque mois.

Pendant la tenue du congrès, que deviez-vous prendre en charge et qu'est-ce qui a été le plus compliqué?

Le syndicat a eu en charge l'accueil des congressistes à l'aéroport ainsi qu'au Quartz, la réception des valises, la tenue du vestiaire, le café avec ses fameuses galettes bretonnes, l'organisation et l'accompagnement aux sorties du mercredi, le contrôle des badges, le contrôle à l'entrée de la salle repas, la distribution des cadeaux, les courses, les renseignements en tout genre...

Le plus compliqué a été l'organisation de la première journée. La mise en place des équipes, le flux des congressistes, les demandes de renseignements ont mis une pression sur l'équipe



d'Interco 29 qui a assuré avec gentillesse, toute la logistique de ce 13 ème congrès à Brest





Mini studio improvisé au sous-sol du Quartz. En marge du congrès, les délégués présents ont été sollicités pour témoigner de leur engagement syndical devant la caméra.

Ces séquences alimenteront ensuite les réseaux sociaux



De gauche à droite, Françoise Moënner trésorière, Pascale Arnault secrétaire générale d'Interco 29 et Nadine secrétaire administrative, les chevilles ouvrières des coulisses de ce congrès



C'est fini. Derniers adieux tandis que débute le bal des valises

qui s'est ensuite apaisée. Organiser sur le papier puis passer à la pratique nécessite une journée pour se caler.

Au moment du bilan, quels enseignements tirez-vous collectivement de l'expérience ?

Les échanges tant lors du congrès que les instants plus festifs ont été particulièrement riches.

L'organisation d'un congrès permet de faire travailler toutes les sections ensemble et nous y avons pris beaucoup de plaisir malgré la fatigue. Nous en gardons un excellent souvenir commun. Cohésion et motivation étaient au rendez-vous du « gang des chapeaux orange » ! C'était un très beau challenge et je pense que nous l'avons réussi. Personnellement, je suis très fière de travailler avec une équipe aussi efficace et volontaire.

Un conseil pour les prochains qui accueilleront le congrès de 2021?

Il faut éviter de distribuer le paquet cadeau dans les hôtels. Une remise en main propre aurait été plus facile et conviviale. La réalisation d'un tableau des tâches quotidiennes est indispensable pour permettre une bonne organisation de la semaine. Le choix des prestataires est également essentiel. Vous pouvez mettre toute l'organisation en place que vous voulez, si vos prestataires sont mauvais, c'est un flop assuré! Si besoin, je tiens à disposition des futurs organisateurs le dossier complet de ce congrès.





Le temps de travail dans la fonction publique

Au moment où bon nombre de nos employeurs publics locaux envisagent de revenir sur les durées annuelles du travail, il nous est apparu important de repréciser les règles applicables.

our les agents publics de la fonction publique territoriale, si avant l'entrée en vigueur de la loi du 3 janvier 2001, il existait par délibération un régime de durée annuelle de travail inférieure à 1 607 heures, cette situation pouvait perdurer sous la forme de congés supplémentaires ¹. Ainsi, bon nombre de collectivités territoriales ont pu maintenir leur régime de durée annuelle antérieur au 5 janvier 2001 ².

Récemment, en 2016, la Cour des comptes a publié un rapport dans lequel elle considère que « le maintien de régimes de travail inférieurs à la durée règlementaire et s'appliquant à tous les agents, source d'inégalités entre collectivités, n'est pas fondé. Il conviendrait donc de supprimer la possibilité de

maintenir des régimes antérieurs à l'entrée en vigueur de la loi précitée du 3 janvier 2001, ce qui implique de revoir l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 afin de limiter strictement les dérogations aux situations de pénibilité au travail » 3.

C'est dans ce cadre que certains employeurs publics locaux souhaitent modifier la durée annuelle du travail alors que le législateur n'a pas supprimé l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée. Un rapport de la Cour des comptes n'ayant aucune valeur juridique, ce dispositif est toujours applicable pour les agents des dites collectivités territoriales.

Pour les agents publics de la fonction publique d'État, cette

dérogation n'existe, par définition pas, et les autres règles relatives au temps de travail sont les mêmes.

Voyons en premier lieu ce qu'il faut entendre par le temps de travail effectif (I) pour voir ensuite les garanties minimales applicables aux agents publics des deux fonctions publiques (II)

I - LA DÉFINITION DU TEMPS DE TRAVAIL EFFECTIF

Selon l'article 2 du décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature modifié ⁴, la durée du travail

¹ En application des dispositions de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée.

² Date d'entrée en vigueur de la loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale qui a introduit ce dispositif.

³ Page 178 du rapport sur les finances publiques locales, rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Applicable aux deux fonctions publiques.

iche juridique :

effectif est « le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles ».

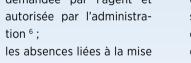
À partir de cette définition, dans certaines hypothèses, il sera aisé de considérer le temps de travail effectif (lorsque l'agent public travaille effectivement sur son lieu de travail) mais dans d'autres le juge a dû se prononcer lorsque les textes ne précisaient rien.

- 1. C'est du temps de travail effectif qui doit être décompté comme tel :
- le temps passé par l'agent en service;
- le temps passé en mission ;
- les temps de déplacements professionnels entre le domicile de l'agent et un lieu de travail désigné par son employeur autre que le lieu habituel de travail peuvent entrer dans le décompte du temps de travail effectif dès lors qu'ils sont effectués durant la période normale d'ouverture du service de l'agent ;
- le temps de trajet entre deux postes de travail dès lors que l'agent consacre à son déplacement la totalité du temps qui lui est accordé 5;
- le temps pendant lequel l'agent suit une formation proposée par le service ou

demandée par l'agent et autorisée par l'administration 6:

- en œuvre du droit syndical : décharges d'activité de service pour exercer un mandat syndical, temps de congé de formation syndicale, participation aux réunions des instances paritaires, heure mensuelle d'information syndicale ;

(pause-café,...) : ces pauses seront considérées comme du temps de travail effectif dès lors que les agents sont contraints de les prendre sur leur lieu de travail afin de rester à la disposition de l'employeur et de se conformer à ses directives sans pouvoir vaguer librement à des occupations personnelles 7. Mais elles peuvent être considérées comme du temps non travaillé si l'em-



les pauses de courte durée

⁷ CAA Nancy, 30 octobre 2008, n°06NC01450.



⁵ CE, 13 décembre 2010, n°331658.

⁶ TA Poitiers,11 mars 2015, n°1301446.



2. Ce n'est pas du temps de travail effectif:

- les jours de congés annuels, de jours fériés légaux et les jours de repos de fin de semaine 13 mais ils sont rémunérés 14:
- la pause méridienne ;
- le temps d'habillage et de déshabillage ¹⁵;
- les déplacements professionnels 16;
- les astreintes : seule la période d'intervention est considérée comme du temps de travail effectif ¹⁷.

II - LES GARANTIES MINIMALES

Comme en droit du travail, les employeurs publics ne peuvent pas faire travailler les agents publics sans respecter certaines prescriptions.

1. La durée annuelle du travail

Le temps de travail annuel est fixé à 1607 heures (déduction faite des jours de congés, des jours fériés et des week-end) ¹⁸ et sont payés 1820 heures. C'est une durée plafond et plancher ¹⁹. Un agent public ne

- ployeur impose une pause pour nécessité de service ⁸;
- les périodes de congé de maladie, congé pour accident de service ou maladie professionnelle 9;
- les autorisations spéciales
- d'absence (ASA) 10;
- les périodes de congés de maternité, d'adoption, de paternité, d'accompagnement d'une personne en fin de vie 11:
- les permanences 12.
- ⁸ CAA Bordeaux, 27 octobre 2014, 13BX02277.
- 9 Ces périodes ne généreront pas de jours RTT ; cf. article 115 de la loi de finance pour 2011 ; circulaire du 18 janvier 2012.
- 10 Idem
- ¹¹ Interprétation stricte de l'article 115 de la loi de finance pour 2011 cf. circulaire du 18 janvier 2012.
- ¹² CJCE C-14/04, 1er décembre 2005.
- ¹³ CE, 30 juillet 2003, n°246771 et n°247087.
- Les fonctionnaires travaillent 1 607 heures (déduction faite des jours de congés, des jours fériés et des week-end) et sont payés 1 820 heures.
- ¹⁵ CE, 4 février 2015, n°366269 ; sauf si un texte spécifique le prévoit comme, par exemple, pour les sapeurs-pompiers.
- ¹⁶ CE, 20 février 2013, n°351316.
- ¹⁷ Article 2 du décret 2005-542 du 19 mai 2005.
- ¹⁸ Décret n°2000-815 du 25 août 2000 précité ; décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 précité.
- ¹⁹ CE, 9 octobre 2002, fédération Interco CFDT, n°238461.

| iche juridique |



peut, en principe, travailler ni plus ni moins.

Toutefois, il existe des dérogations :

- 1. L'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée prévoit déjà que si avant l'entrée en vigueur de cette disposition il existait par délibération dans les collectivités un régime de durée annuelle inférieure, cette situation pouvait perdurer sous la forme de congés supplémentaires 20.
- 2. Lorsque des sujétions particulières liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail imposent des rythmes ou des conditions de travail pénibles : travail de nuit, travail le dimanche, en horaires décalés, en équipe, travaux pénibles et dangereux... La durée annuelle peut être baissée par délibération. lci, il s'agira d'une réduction du temps annuel de travail (attribution de RTT) mais pas de congés supplémentaires 21. Par exemple, un employeur public peut mettre en place un système de « fini-parti » qui consiste à autoriser les agents de guitter le service des ordures ménagères dès lors que la collecte est réalisée, quel que soit le nombre d'heures effectuées 22.

- 3. Tout temps de travail effectué au-delà de 1607 heures ou, le cas échéant du cycle de travail défini dans l'administration concernée, constitue des heures supplémentaires qui devront être soit récupérées, soit rémunérées.
- 2. Les prescriptions minimales hebdomadaires et quotidiennes
- a) Les durées de travail effectif hebdomadaires et quotidiennes

La durée de travail effectif hebdomadaire est fixée à **35 heures par semaine** pour un emploi à temps complet. Cette durée ne peut jamais dépasser 48 heures, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives. Les agents publics ont droit à un repos hebdomadaire d'au moins 35 heures.

La durée **quotidienne** minimale du travail ne peut pas dépasser 10 heures avec un repos minimum de 11 heures par jour et une amplitude maximale de la journée de travail limitée à 12 heures. Lorsque l'agent **intervient dans le cadre d'une astreinte**, il s'agira d'heures de travail effectif et l'employeur sera tenu de respecter ce repos minimum de 11 heures par jour avant d'imposer la reprise du travail.

Une pause de 20 minutes doit être accordée aux agents toutes les 6 heures de travail consécutives. Ce temps de pause est en principe inclus dans la pause déjeuner dite méridienne.

 b) Les dérogations aux prescriptions minimales hebdomadaires et quotidiennes

Les employeurs publics peuvent prévoir des dérogations à ces prescriptions dans deux hypothèses:

- D'une manière générale lorsque l'objet du service public l'exige en permanence (les agents affectés à la protection des personnes et des biens). Un décret est alors indispensable, comme par exemple pour les sapeurspompiers ou pour certains agents de police.
- En cas de circonstances exceptionnelles (chutes de neige, inondations,...) sur décision du chef de service; les représentants du personnel au comité technique doivent être informés immédiatement ²³.

Comme toujours, cette rubrique n'a que la très modeste ambition de t'informer sommairement sur un sujet donné mais tu peux, bien entendu, contacter la section syndicale Interco CFDT de ton administration ou ton syndicat CFDT Interco départemental pour en discuter si tu souhaites plus de renseignements.

Myriam Boussoum Juriste fédérale

²³ QE n°96008, 19 avril 2001.



²⁰ QE n°55407, 16 avril 2001.

²¹ Article 1 du décret n°2000-815 du 25 août 2000 précité et article 2 du décret 2001-623 du 12 juillet 2001 précité.

²² CAA Marseille, 25 avril 2014, n°12MA00569.



DES **MILLIERS** DE SESSIONS DE FORMATION PROPOSÉES,

DES **DIZAINES DE MILLIERS** DE JOURNÉES DE FORMATION RÉALISÉES

DES CENTAINES DE MILLIERS
DE BÉNÉFICIAIRES CHAQUE ANNÉE

LE CNFPT EST LE PARTENAIRE FORMATION DES AGENTS ET DES COLLECTIVITÉS **TERRITORIALES**

WWW.CNFPT.FR



QUAND LES TALENTS GRANDISSENT, LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT





1er organisme national d'action sociale, le CNAS propose, à vous comme à vos ayants droit, un choix toujours plus large de prestations pour votre logement, vos loisirs, votre famille, vos grands projets comme vos coups durs. 50 ans déjà et encore de belles histoires à raconter.

